

David ou Goliath ?

Le 1^{er} gouvernement du Président Macron est nommé et malheureusement l'équilibre semble plus que défavorable à l'Agriculture.

Que pourra faire un ministre numéro 12 du gouvernement, malgré toute sa bonne volonté, face à un ministre d'état, numéro 2 du gouvernement, chouchou des bobos parisiens et star médiatique de l'écologie ?

Espérons que le petit David résiste à Goliath.

Quant à sortir vainqueur du combat, nous n'en souhaitons pas tant...

Le chiffre du mois

7,7 Mt : c'est la moyenne des importations de maïs ukrainien en Europe sur les 3 dernières années

MARCHÉ

QUELLE SITUATION POUR LA PRODUCTION MONDIALE ?

Le marché du maïs est entré dans une période clé, entre l'achèvement des semis dans l'hémisphère Nord et le début des récoltes et la floraison dans l'hémisphère Sud.

Avec une météo plus que capricieuse, le début de campagne a été chahuté aux États-Unis, retardant l'avancée des travaux de semis. L'arrivée de conditions favorables, conjuguées à un équipement efficace, ont permis de rattraper le retard avec 1/4 des semis réalisés en 7 jours. Les fortes pluies qui ont touché l'est et le sud de la Corn Belt nécessitent des resemis, dont certains pourraient être réalisés avec du soja.

En Ukraine, les inquiétudes s'estompent et la totalité de la sole prévue est semée. En Russie, plus de 80 % est implanté avec quelques craintes liées à d'éventuels dégâts du froid sur les maïs déjà semés. Enfin en France, une météo clémente a permis une avancée des travaux dans de bonnes conditions.

Les récoltes ont démarré en Argentine sur 1/3 des surfaces. Elles sont cependant actuellement ralenties, d'une part par les pluies, et de l'autre par la récolte du soja, prioritaire par rapport au maïs. La Bolsa de Cereales maintient son estimation de rendement à 88 q/ha (39 Mt). Enfin au Brésil, les regards sont tournés vers la safrinha (2/3 de la production nationale). L'USDA signale le retour de pluies bénéfiques sur les zones de production clé du centre du pays, faisant suite à plusieurs semaines de chaleur et de temps sec. A la mi-mai, le gouvernement de Parana annonçait la majorité des maïs safrinha au stade de floraison, crucial pour la définition du rendement.

En conclusion, malgré un début de campagne marqué par des inquiétudes (notamment pour les semis US et Mer Noire), l'implantation des maïs est bien avancée dans l'hémisphère Nord, voire terminée pour certains pays. Dans l'hémisphère Sud, malgré un ralentissement des récoltes en Argentine, les perspectives restent très favorables pour la production attendue record en Amérique du Sud.

Une sole maïs grain France à 1.33 Mha

Selon les estimations d'Arvalis Institut du Végétal, la sole maïs grain est en recul de l'ordre de 5 % en 2017, et s'élèverait (hors maïs grain humide) à 1.33 Mha.

Les surfaces de production de semences de maïs sont, comme attendu, en recul de 13 % à 56 500 ha.

Enfin, le plan de production pour le maïs doux s'affiche à 20 300 ha, soit une hausse de 9 % par rapport à 2016.

NON AUX NOUVEAUX CONTINGENTS UKRAINIENS

Le 29 septembre dernier, la Commission Européenne a proposé d'offrir de façon unilatérale, de nouveaux contingents tarifaires à l'Ukraine afin d'accroître les flux commerciaux vers l'Union Européenne. Ce nouveau contingent à droit 0 de 650 000 tonnes de maïs, se rajoute ainsi aux concessions déjà accordées par l'UE (450 000 tonnes à droit 0 en 2017, 650 000 tonnes en 2021). L'A.G.P.M., en lien avec la C.E.P.M., s'est opposée fermement à ce nouveau cadeau, sacrifiant une fois de plus le maïs et les producteurs de l'Union Européenne, et a fortiori français.

Le Parlement européen, co-législateur, vient de valider cette proposition ce 1^{er} juin en séance plénière. Le processus législatif se poursuit désormais avec le Conseil.

Cette proposition, si elle était adoptée, serait un nouveau coup dur porté au maïs et aux producteurs communautaires. Les exportations ukrainiennes de maïs vers l'UE avec 7,7 Mt en moyenne sur les trois dernières années représentent 60 % des importations en provenance des pays tiers et bénéficient clairement d'un avantage compétitif sur le marché communautaire. En accordant ce nouveau contingent, les autorités européennes affaibliraient leurs producteurs déjà confrontés depuis 3 ans à une crise des prix !

OMNIBUS

DYNAMISER L'ASSURANCE CLIMATIQUE

Dans sa proposition de règlement dit « Omnibus », la Commission Européenne apporte des amendements au règlement 1308/2013 sur le développement rural en particulier sur la question de la gestion des

risques (articles 36 et 39). La Commission introduit en effet dans sa proposition, la possibilité de créer un fond sectoriel permettant d'indemniser les agriculteurs à partir d'une baisse de revenu de 20 % contre 30 % précédemment. Pour l'A.G.P.M., cette proposition va dans le bon sens, mais il est nécessaire d'aller plus loin. Il convient en effet, d'élargir cet abaissement de seuil au dispositif d'assurance récolte (contre les aléas climatiques) prévu à l'article 37. Cette proposition figure dans le rapport de la Commission Agriculture du Parlement Européen voté le 3 mai dernier. La question de l'assurance récolte est une priorité pour les producteurs de maïs exposés à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et d'intensité croissante. Le seuil de 30 %, actuellement retenu dans les contrats assurance subventionnables au titre du règlement européen, est un frein à leur développement : aujourd'hui, seules 26 % des surfaces de grandes cultures sont couvertes par ce dispositif en France. La mise en place d'un seuil de 20 % doit contribuer à rendre le produit plus attractif pour les producteurs, tout en limitant son coût avec une subvention équivalente à 65 % de la prime d'assurance. Par ailleurs, l'A.G.P.M. a formulé des propositions techniques aux assureurs visant à rendre les contrats d'assurance récolte mieux adaptés et plus attractifs pour les producteurs.

L'A.G.P.M. reste enfin très prudente concernant l'accompagnement budgétaire via la P.A.C d'assurances chiffre d'affaires ou revenu. Cette possibilité figure néanmoins dans le rapport de la Commission Agriculture du Parlement Européen. Il convient en effet pour le moment de se concentrer prioritairement sur l'assurance récolte (contre les aléas climatiques) avant d'ouvrir un autre chantier.

PRÉPA AIR

L'UTILISATION DE L'URÉE EST MAINTENUE

Le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance, a été publié dans l'urgence le 16 mai dernier. L'agriculture, avec l'ensemble des secteurs émetteurs (industrie, transport...), se voit désormais imposé un certain nombre de mesures pour réduire ses émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2020. Sur les 11 mesures qui concernent l'agriculture, 3 visent directement les grandes cultures avec la réduction des émissions d'ammoniac, ou encore, une meilleure connaissance des produits phytosanitaires sur la qualité de l'air. Le point dur du texte a été la disposition visant à réduire la volatilisation de l'ammoniac provenant des engrais minéraux. En effet, la version soumise à consultation publique par Ségolène Royal le 6 avril dernier prévoyait, soit l'interdiction de l'utilisation de l'urée permanente, à partir de la campagne culturale 2019-2020, soit son autorisation sous certaines conditions. Alors que la Profession agricole a toujours prôné une approche pédagogique, mettant en avant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs (enfouissement, matériel d'épandage, pratiques d'irrigation, inhibiteurs etc...), le Ministère de l'Environnement avait choisi de passer outre ce travail collaboratif et d'imposer une mesure distorsive

pour les producteurs français. L'AGPM avait d'ailleurs réagi par communiqué de presse le 25 avril 2017 s'inquiétant du risque d'interdiction de l'urée.

La Profession agricole a agi collectivement afin de maintenir l'autorisation de l'urée et demandé la prise en compte des bonnes pratiques limitant la volatilisation et les impacts économiques qu'engendrerait la substitution de l'urée (impacts logistiques, approvisionnements etc.). Arguments entendus puisque la version finale du texte maintient l'autorisation de l'urée si sa volatilisation est limitée de février à avril. Les pratiques mises en place par les agriculteurs seront définies par un guide national de bonnes pratiques, qui sera rédigé en lien avec la Profession. Cette avancée représente une véritable victoire syndicale. Elle est le fruit de deux années de discussions, au cours desquelles l'AGPM s'est investie. Elles ont permis d'établir un Plan National des Emissions de Polluants Atmosphériques relativement satisfaisant même si l'AGPM restera vigilante sur le futur, guide de bonnes pratiques.

La campagne *Cet épi m'épate primée*

La campagne de promotion du maïs Cet Épi m'épate, conduite par l'ensemble de la filière (AGPM, FNPSMS et GNIS) a remporté le prix Gold Sabre Award* 2017 de la meilleure campagne française remis le 28 mai dernier à Londres. Ce prix de renommée internationale a ainsi récompensé le travail de 3 années de promotion du maïs (sur la période 2014/16).

Cette campagne visait à changer le regard sur le maïs en révélant ses usages variés et méconnus : produits alimentaires, cosmétiques, médicaments, matériaux, emballage. L'objectif était donc de positionner le maïs comme une plante qui contribue à un quotidien plus agréable, pratique et naturel. Différents formats de communication, adaptés à un large public, ont donc été développés : une campagne d'opinion pour la presse nationale et régionale, des chroniques et des partenariats radios, des opérations avec des youtubers, une communication de proximité via le bus « Cet épi m'épate » à la rencontre du grand public et des influenceurs : et enfin un prix Imagin'Mais pour sensibiliser les étudiants ingénieurs et universitaires à la culture du maïs et à son potentiel.

Ce prix est une très belle consécration pour cet investissement collectif. Il montre tout l'intérêt d'une collaboration d'expertises diversifiées : agriculteurs, communicants et semenciers, qui ont participé à ce travail.

Pour Daniel Peyraube, Président de Maiz'Europ* : « Je suis d'autant plus fier de ce prix qu'il y a eu des innovations et des prises de risque dans cette campagne totalement en adéquation avec la démarche de notre filière. On entend trop souvent que le monde agricole ne sait pas communiquer. Ça c'était avant ! Les agriculteurs et leurs organisations ont pleinement mesuré l'enjeu de prendre leur image en main et le maïs n'a pas fini d'y prendre part ».

* : Les grands prix SABRE awards sont organisés chaque année par le groupe Holmes, analyste de référence des relations publiques et éditeur du Holmes Report qui fait autorité dans le monde des relations publiques. Ces prix sont parmi les plus prestigieux sur le plan international.

■ L'AGPM A PARTICIPÉ AU SALON DE L'AGRICULTURE DE NOUVELLE AQUITAINE

La filière maïs était présente au salon de l'Agriculture de la Nouvelle Aquitaine aux côtés de la FNSEA Nouvelle Aquitaine afin de contribuer au lancement du nouveau pôle végétal dans le cadre de la Foire Internationale de Bordeaux. Le stand regroupait les grandes cultures avec une moissonneuse cueilleuse de maïs, des animations avec dégustation de popcorn et jeux Playmaïs pour les enfants ainsi qu'un stand dédié à l'emploi agricole.

Le Président de l'AGPM, Daniel Peyraube a reçu le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset pour échanger sur les sujets d'actualité : innovation, importance des céréales dans la région, irrigation et stockage de l'eau. Ce salon fut une belle occasion de montrer au grand public les atouts du maïs dans la première région productrice de France.

■ L'IRRIGATION : UNE AMBITION POUR UNE AGRICULTURE PERFORMANTE EN NOUVELLE AQUITAINE

La FNSEA Nouvelle Aquitaine et Irrigants de France ont organisé une conférence sur le thème de l'irrigation le 24 mai, dans le cadre du salon de l'Agriculture de Nouvelle Aquitaine.

L'objectif était d'exprimer, devant des journalistes et les parlementaires de la région Nouvelle Aquitaine, les principales ambitions en matière d'irrigation dans un contexte difficile : optimisation de l'utilisation de l'eau afin de garantir les productions françaises ; amélioration des pratiques des irrigants grâce au progrès génétique et à l'évolution des techniques de culture ; fédération de l'aboutissement des ouvrages de stockage d'eau en dotant la nouvelle région de moyens importants et en simplifiant les contraintes administratives. Car l'eau sécurise la qualité des productions végétales et contribue à l'aménagement de nos territoires.

Vous pouvez retrouver sur notre site le communiqué de presse de la conférence
« En marche pour l'eau ! »
<https://goo.gl/RXrlat>

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} AVRIL 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/04/17	situation au 01/04/16	100 = 01/04/16
Stocks collecteurs agréés	3 319,8	4 055,7	81,8
Collecte	8 872,0	10 545,4	84,1
Importations	483,5	324,6	148,9
Amidonnerie	1 686,0	1 716,0	98,2
Semoulerie	283,0	267,0	106,0
Exportations	3 387,5	4 378,7	77,4
Dt UE	3 212,9	4 239,8	75,8
Pays tiers	174,6	138,9	125,7

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1^{ER} AVRIL 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/04/17	situation au 01/04/16	100 = 01/04/16
Blé tendre	4 095,1	3 852,9	106,3
Orge	1 155,5	766,3	150,8
Maïs	1 771,3	2 163,3	81,9
Autres céréales	392,8	590,7	66,7
TOTAL	7 414,7	7 373,2	100,6

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	AVRIL 2017	AVRIL 2016
Rendu Bordeaux	161,50	145,87
Départ Eure-et-Loir	162,00	140,83
Majorations mensuelles	8,37	8,37